



L'Envers du Décor

Ingénieurs - Cadres, Techniciens - Administratifs, Agents de maîtrise

RAPPEL GESTION DES TEMPS

Workflow en attendant " EMTG " by My HR

Des notes Direction paraissent chaque année concernant la gestion des temps.

Par exemple :

- « organisation de fin d'année 2012 et début d'année 2013 »
- « Modalités de gestion des temps liées aux bilans d'annualisation 2012 »

Ces notes ont pour but d'informer et de rappeler aux salariés, les règles de gestion des temps de chacun.

Toutefois, ces notes sont parues fin 2012, et début 2013 sans véritable lien entre elles et ayant comme résonance :

« **COMPLEXITE et INCOMPREHENSION** »

Il suffit pour s'en rendre compte, d'observer les files d'attente devant les bureaux des permanences EPS.



Par anticipation, la CFE-CGC vous a proposé une 1^{ère} synthèse de gestion des temps dans « L'Envers du Décor N°19 du mois de novembre, SPECIAL PEG, PERCO, CET », afin de préparer vos futurs arbitrages sur tous les reports de congés, RTT, flexibles, et autres droits acquis en 2012, 2011...

A l'époque, nous avons présagé de nouvelles subtilités ajoutées par la Direction.

Et en effet, de nouveaux compteurs sont apparus sur vos panneaux de gestion des temps avec des dates limites d'arbitrage pour chaque compteur.

Vous trouverez au verso, la nouvelle synthèse sous forme de rappel afin que vous puissiez effectuer vos arbitrages sans le risque d'y laisser des plumes.

N'hésitez pas à solliciter vos élus CFE-CGC pour toutes questions sur ces arbitrages.

Comme à chaque année suffit sa peine, nous vous laissons le soin de découvrir prochainement la nouvelle version de l'outil de gestion des temps commun à toutes les divisions d'EADS.

Nom de code **EMTG !!!!!!!**



**papier
100%
recyclé**



web

SYNTHESE GESTION DES TEMPS 2013

<u>NON CADRE</u>	RECUPERATION SOUMISE A AUTORISATION avant le 28/02/2013	PLACEMENT d'office sur CET FIN DE CARRIERE après le 28/02/2013	RECUPERATION SOUMISE A AUTORISATION avant le 31/03/2013	PLACEMENT CET AUTRES DROITS avant le 31/03/2013	PLACEMENT CET FIN DE CARRIERE avant le 31/03/2013	PLACEMENT CET 5ème SEMAINE DE CONGES avant le 31/03/2013	Si non récupérés ou non placés, PERDUS après le 31/03/2013	Si non arbitrés au CET au 31/03/2012 RECUPERATION DES DROITS avant le 28/02/2014	REPOS OBLIGATOIRE SPECIFIQUE EN TEMPS avant le 28/02/2014	PLACEMENT d'office sur CET FIN DE CARRIERE après le 28/02/2014
EXCEDENT FLEXIBLE FIN D'ANNEE Année N-1 "2012"				✓	✓		✓			
CONGES PRINCIPAUX RESTANTS Année N-1 "2012 "			✓			5 jours MAXI	✓			
CONGES SUPPLEMENTAIRES RESTANTS Année N-1 "2012"			✓ TTE *	✓	✓		✓			
RELIQUAT COMPENSATEUR LEGAL " Solde repos compensateur 2011 "	✓ TTE *	✓								
REPOS COMPENSATEUR			✓ TTE *	✓				✓ TTE *		✓
RELIQUAT REPOS OBLIGATOIRE SPECIFIQUE " lié aux HS au-dela de 175 heures de 2011 "	✓ TTE *									
SOLDE REPOS SPECIFIQUE OBLIGATOIRE "lié aux HS au-dela de 175 heures de 2012"									✓ TTE *	

* TTE = Temps de travail effectif

<u>CADRE</u>	RECUPERATION SOUMISE A AUTORISATION AVANT le 31/03/2013	PLACEMENT CET AUTRES DROITS avant le 31/03/2013	PLACEMENT CET FIN DE CARRIERE avant le 31/03/2013	PLACEMENT CET 5ème SEMAINE DE CONGES avant le 31/03/2013	Si non récupérés ou non placés, PERDUS après le 31/03/2013
CONGES PRINCIPAUX RESTANTS Année N-1 " 2012 "	✓			5 jours MAXI	✓
CONGES SUPPLEMENTAIRES RESTANTS Année N-1 " 2012 "	✓	✓	✓		✓
EXCEDENT DES JOURS RTT et Autres (Exercice 2012)	✓	✓ 20 jours MAXI			✓

Rappel:

Un plafond de 30 jours limite l'alimentation du CET sous-comptes "autres droits" et "5ème semaine de congés payés"

Un deuxième plafond de 14 mois limite l'alimentation du CET sous-compte "fin de carrière"